

Paris, le 26 juillet 2013

**Publication de la rémunération variable pour la période du 1^{er} janvier au 3 juin 2013
du Président Directeur Général¹**

Conseil d'administration du 22 juillet 2013

Il est rappelé que le Conseil d'administration de Gecina du 26 mars 2013 a fixé les critères de performance relatifs à la rémunération variable de Monsieur Bernard Michel dans le cadre de ses fonctions de Président Directeur Général au titre de l'exercice 2013. La part variable cible était fixée à 100% de la part fixe de la rémunération avec toutefois une possibilité d'atteindre 120% de la part fixe de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantitatifs ou qualitatifs cible. Les critères de performance quantitatifs représentent 65% de la rémunération variable cible et les critères de performance qualitatifs en représentent 35%.

Monsieur Bernard Michel a cessé ses fonctions de Directeur Général le 3 juin 2013, tout en conservant son mandat de Président du Conseil d'administration. Par conséquent, après avis du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 juillet 2013, a fixé la rémunération variable de Monsieur Bernard Michel pour la période du 1^{er} janvier au 3 juin 2013 au titre de ses fonctions de Président Directeur Général à 120% de sa rémunération fixe perçue sur la même période, soit 325 000 euros.

Monsieur Bernard Michel n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-option ou d'action de performance.

¹ Publication effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées